

**SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL**  
**MARDI 9 FEVRIER 2016**

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20 heures 00 sous la présidence de M. Duparc André.  
Secrétaire de Séance : M. Lionel Perreal

**Présents** : Mmes Morel, Nury, M. Perreal, adjoints, Mmes Rivollier, Meresse, Dalmedo, Amorin, Vernaz, MM.  
Aymont, Ameno, Vesin,

**Excusés**: Mmes Fallot, Bigot, M. Carlot

**Absent** : M. Deville

**Ordre du Jour :**

- **Désignation du secrétaire de séance**
- **Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 12 janvier 2016**
- **Déclarations d'intention d'aliéner**
- **Communauté de Communes du Pays de Gex : schéma de mutualisation 2016-2020**
- **La colonie**
- **M. Heuls, proposition d'achat de parcelle communale**
- **Indivision Lacombe**
- **Rapport des Commissions municipales**
- **Courriers-Divers**

- **Compte-rendu d'activités** -

**1. Désignation du secrétaire de séance**

M. Lionel Perreal est désigné secrétaire de séance.

**2. Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 12 janvier 2016**

Après prise en compte d'une remarque de M. Perreal, le compte rendu de la séance du conseil municipal du 12 janvier 2016 est adopté, à l'unanimité.

**3. Déclarations d'intention d'aliéner**

M. le Maire présente deux déclarations d'intention d'aliéner :

- La propriété de la Sarl Tresserve construction, 49 rue du Fort, cadastrée F 180 et F 731 de 488 m<sup>2</sup> et 198 m<sup>2</sup>.  
Acquéreurs : M. et Mme Olivier Ciesielski, 139 rue du 19 août 1944, 01550 Farges.
- La propriété de M. Machefer Mathieu, 52 allée de la Fontaine à Ecorans, cadastrée B 806, B 1192, B 219, B 222 et B 223.  
Acquéreur : Mlle Grivey Sandrine, 14 Impasse des Joncs, 01710 Thoiry.

La commune et la communauté de communes du Pays de Gex ne font pas valoir leur droit de préemption pour ces déclarations.

#### **4. Communauté de Communes – Schéma de mutualisation 2016-2020**

En 2016, plusieurs services sont mutualisés :

- Service ADS (Autorisation du Droit des Sols),
- Mise à disposition des services pour les eaux pluviales,
- Groupement de commande : maintenance poteaux incendie, mise à jour du réseau des eaux pluviales.

En 2016, d'autres champs de mutualisation sont à étudier : ressources humaines, commande publique, système d'information, traitement des archives.

Les communes membres ont un délai de trois mois pour se prononcer sur ces propositions de mutualisation depuis la délibération du 17 décembre 2015 du conseil communautaire.

Un débat s'instaure sur les services susceptibles d'être mutualisés.

Les membres du conseil décident de réfléchir et de reporter la décision au Conseil Municipal de mars.

#### **5. La colonie**

Suite à notre proposition de vente d'une partie de la parcelle communale F 1757 au prix de 80 €/m<sup>2</sup>, M. Rivollier a examiné notre proposition, et nous propose d'acquérir une surface de 540 m<sup>2</sup> suivant le plan joint. La partie n°2 d'une surface de 135 m<sup>2</sup> constituée de talus difficilement exploitable est proposée à 5 €/m<sup>2</sup> et la partie n°1 d'une surface de 405 m<sup>2</sup> au prix de 60 €/m<sup>2</sup> soit une somme totale de 24 975 € (46.25 €/m<sup>2</sup>).

A l'unanimité, le conseil refuse cette proposition de M. Rivollier, par contre le conseil consent à vendre une partie (540 m<sup>2</sup>) de la parcelle F 1757 suivant le prix estimé par les domaines : 70 €/m<sup>2</sup>.

Un courrier sera adressé en ce sens à M. Rivollier.

#### **6. M. Heuls, proposition d'achat de parcelle communale**

Le conseil examine la proposition de M. Heuls d'achat d'une partie de la parcelle communale F 1757.

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé de vendre ce terrain à 70 €/m<sup>2</sup> suivant l'avis des domaines.

Un courrier de proposition sera adressé à M. Heuls.

#### **7. Indivision Lacombe**

Les héritiers Lacombe possèdent les parcelles F 146, F 147, F 148 et F 162 sises 19 rue de la Bière, mitoyennes avec l'école du centre.

Sur la parcelle F 162 se trouve une habitation et une grange non entretenue et inhabitable.

Dernièrement, un pan de mur de la grange s'est effondré en obstruant partiellement le chemin qui conduit à l'école.

Les propriétaires ont immédiatement engagés des travaux d'évacuation et de mise en sécurité du bâtiment.

Ces propriétés se situent dans le périmètre d'aménagement « Cœur de village ». Suite à cet incident, ils nous demandent si la commune serait intéressée pour acquérir ces biens. Un courrier a été envoyé à la Direction Générale des Finances Publiques afin de nous estimer la valeur vénale de cette propriété.

#### **8. Rapport des commissions municipales**

- Commission Voirie : M. Perreal informe le conseil de la fin du contrat de M. Chevallier et de l'arrivée d'un nouvel employé, Brandon Monteiro.
- M. le Maire souhaite que soit créé un groupe de travail pour l'aménagement scolaire : au vu des effectifs scolaires, il s'agit de réfléchir à la création d'une nouvelle école, à quel emplacement ? etc...

## **9. Courriers- Divers**

- Indemnité de conseil de M. le comptable de la trésorerie de Gex. A l'unanimité, le conseil refuse l'octroi de cette indemnité pour l'année 2015.
- M. Bellomo a commencé son activité de pizzaiolo le 14 février. Il est présent devant le foyer rural le dimanche soir et le mercredi soir.
- Association des professionnels de la maison de santé du Fort : Ils demandent l'aménagement de leur salle commune. Le conseil accepte à l'unanimité.
- Salon de la pêche : les 13 et 14 février 2016 à Thoiry.
- L'amicale des donneurs de sang organise son assemblée générale le 12 février à 18h30 à la salle des fêtes de Bellegarde.
- Mme Meresse remarque que le lieu de ramassage scolaire des collégiens a été déplacé vers le stade de football. M. le Maire répond que la mairie n'a pas été prévenue par le Conseil Général de ce changement.  
Mme Meresse demande la création d'un abri bus pour les collégiens d'Ecorans. M. le Maire va faire une demande en ce sens.
- M. le Maire informe les membres du conseil que M. Prost accepte l'offre du conseil municipal de 3090 €/m<sup>2</sup> pour le T3 de 75 m<sup>2</sup> du Centre Communal.

La séance est levée à 21h30.

\*\*\*\*\*